

Votants : 90  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 13 janvier 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 24 janvier 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 janvier 2012

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- VENTE D'UNE PARTIE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 7 RUE SAINTE CLAIRE DEVILLE A NIORT A L'UNION REGIONALE DES SCOP DE POITOU-CHARENTES (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 27 JUN 2011)

#### Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Anita JAGOUEX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Marie-Christelle BOUCHERY à Gilbert GOLAZ, Nicole DAVID à Jean-Jacques GUILLET, Blanche BAMANA à Jacques TAPIN, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Elisabeth BEAUVAIS à Rose-Marie NIETO, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Amaury BREUILLE à Bernard JOURDAIN, Alain CHAUFFIER à Rabah LAICHOURE, Didier DAVID à Alain PARROT, Patrick DELAUNAY à Jean-Claude SUREAU, Emmanuel GROLLEAU à Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU à Michel SIMON, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Hüseyin YILDIZ, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Virginie LEONARD à Annie COUTUREAU, Philippe REY à Gilbert BARANGER, Denis THOMMEROT à Franck MICHEL

#### Titulaires absents :

Jacques BROSSARD, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Marie-Christelle BOUCHERY, Olivier MARIE, Nicole DAVID, Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGUE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Philippe REY, Denis THOMMEROT

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Julie BIRET

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 JANVIER 2012**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARTIE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 7 RUE SAINTE CLAIRE DEVILLE A NIORT A L'UNION REGIONALE DES SCOP DE POITOU-CHARENTES (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 27 JUIN 2011)**

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 8 Avril 2011,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la "mise en œuvre de la réforme de la TVA immobilière ».

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 27 Juin 2011 concernant la vente d'une parcelle de terrain de 1650 m<sup>2</sup> environ et d'une partie de bâtiment, 7 rue Sainte Claire Deville à NIORT à l'Union Régionale des SCOP Poitou-Charentes.

Nous avons fait procéder au découpage de la parcelle destinée au projet de L'UNION REGIONALE DES SCOP DE POITOU-CHARENTES, représentée par son Président Monsieur Bernard MORIN, par un géomètre expert.

L'URSCOP est actuellement domiciliée 4 rue Joseph Cugnot – à Niort (79000), partenaire du développement des Coopératives en POITOU-CHARENTES. Elle souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section EI n°13 (d'une surface de 1 650 m<sup>2</sup> environ), et 220 m<sup>2</sup> de bâtiment situés 7 rue Sainte Claire Deville à NIORT, pour y transférer et développer son siège.

La vente de ce bien n'entre pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

Il est proposé de modifier la surface préalablement estimée du découpage de 1650 m<sup>2</sup> environ à la surface mesurée de 1224 m<sup>2</sup> pour la parcelle destinée à l'UNION REGIONALE DES SCOP DE POITOU-CHARENTES, aux conditions suivantes :

| Parcelle      | Surface              | Prix de vente |
|---------------|----------------------|---------------|
| Partie EI 13p | 1 224 m <sup>2</sup> | 65 000 €      |

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 65 000,00 €, seront versées en recettes au Budget Principal.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Céder à l'UNION REGIONALE DES SCOP ET DES SCIC POITOU CHARENTES, représentée par son Président Monsieur Bernard MORIN, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, une partie de la parcelle cadastrée section EI n°13, d'une surface de 1.224 m², et le bâti construit sur ce terrain (pour 150 m² environ) au prix de 65.000,00 €, afin d'y transférer et développer son siège.
- Proroger ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai.
- Préciser que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux, comme le mur de séparation de l'ensemble immobilier (une partie du bâtiment conservée pour héberger la Maison de l'Economie Solidaire et Sociale, la seconde partie pour recevoir les bureaux de l'URSCOP Poitou-Charentes) seront à la charge du vendeur qui promeut sur ce site unique (parcelle EI n°13) tous les acteurs du Développement de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 90  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Pascal DUFORESTEL**

**Vice-Président Délégué**